

COMMISSION  
CULTURE ET PATRIMOINE

# ENSEIGNEMENT ET PRATIQUE MUSICALE DANS LES COLLECTIVITES

.....

Note préparatoire de la séance du jeudi 17 février 2022

## I INTERVENANTS



**Xavier-Romarc Saumon**, Directeur du conservatoire de Versailles Grand Parc, membre du CA de Conservatoires de France



**Sandrine Vallée**, Cheffe du service culture  
Communauté de communes Moret Seine et  
Loing

.....

🕒 Le jeudi 17 février de 14h30 à 16h

📍 En visioconférence

**Élus référents :**

- **Arnaud Péricard**, maire de Saint-Germain-en-Laye (78),  
👤 vice-président de l'AMIF en charge de la culture et du patrimoine
- **Annie Tissier**, adjointe au maire de Flagy (77)

Pour rejoindre en visioconférence, veuillez cliquer ou copier/coller le lien suivant :

<https://zoom.us/j/94387705052?pwd=dFozUXNiWm5ubDlxakRmVDg3TUd1QT09>

Si besoin, indiquez le :

- Numéro ID de la réunion : 943 8770 5052

- Code secret : 544570

En cas de problème de connexion, veuillez contacter notre hotline :  
0970 711 105 ou [support@frv-sense.com](mailto:support@frv-sense.com)

.....

## I OBJECTIFS

- ✓ Evaluer la situation des conservatoires et des écoles de musique
- ✓ Echanger sur les perspectives de développement et de financement de ces établissements d'enseignement artistique

## I ELEMENTS DE CONTEXTE

### Les effets de la pandémie sur l'enseignement et la pratique musicale

Du fait de la pandémie, et notamment de l'arrivée du variant omicron, les établissements d'enseignement artistique connaissent un **important phénomène d'absentéisme** parmi leur personnel et leurs élèves, suscitant des inquiétudes pour la continuité pédagogique et la tenue des examens.

**Certains établissements ont même été récemment contraints de suspendre leurs cours.** C'est par exemple le cas des conservatoires relevant du périmètre de Vallée Sud Grand Paris (Antony, Bagneux, Malakoff, Bourg-la-Reine, Sceaux, Clamart, Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses et Châtillon) qui ont dû arrêter leurs pratiques orchestrales et leurs enseignements d'instruments à vent pendant tout le mois de janvier, du fait de l'impossibilité de garder son masque en jouant.

Depuis le début de la crise, les professionnels de l'enseignement artistique alertent sur la grande **hétérogénéité des situations des établissements** selon les territoires (l'interprétation des protocoles sanitaires par les préfets pouvant différer d'un département à l'autre), les publics et les disciplines. Lors des premières vagues de la pandémie, de nombreux élèves n'ont eu qu'un mois de cours en présentiel sur une année entière, et les cours à distance ont rapidement trouvé leurs limites.

Dès lors, cette séance sera l'occasion de recenser les effets concrets de la crise sanitaire sur l'enseignement et la pratique musicale dans les collectivités dans les conservatoires comme dans les plus petites structures, notamment associatives.

### Un financement des conservatoires marqué par un désengagement de l'Etat

**Les conservatoires dépendent de l'Etat mais ce sont les collectivités qui en sont les principaux financeurs (à environ 80%).** Or, les marges de manœuvre financières de celles-ci sont contraintes du fait de la baisse de leurs dotations depuis plusieurs années. Cette situation a des répercussions sur les conservatoires, eux aussi contraints d'assumer plus de missions, sans financements complémentaires.

Les modalités actuelles de financement des conservatoires sont directement héritées de la loi du 13 août 2004. Celle-ci dispose que :

- **Les missions d'enseignement initial et d'éducation artistique relèvent de la responsabilité des communes et des intercommunalités**
- Les départements élaborent un schéma départemental de développement des enseignements artistiques
- Les régions organisent et financent les cycles d'enseignements professionnels initiaux (CEPI)

La loi rappelle également les missions des établissements publics d'enseignement artistique :

- Dispenser un enseignement initial qui assure l'éveil, l'initiation et l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome
- Participer à l'éducation artistique des enfants d'âge scolaire

- Certains établissements proposent un cycle d'enseignement professionnel initial (le CEPI), sanctionné par un diplôme national (le DNOP)

Le décret du 12 octobre 2006 établit trois typologies d'établissements : **les conservatoires à rayonnement régional (CRR), départemental (CRD) et communal ou intercommunal (CRC/CRI)**.

A partir de 2012, l'Etat s'est considérablement désengagé du financement des conservatoires. L'enveloppe dédiée est ainsi passée de 35 millions € en 2006 à 27 millions € en 2012. Les crédits ont ensuite été entièrement supprimés, excepté pour les CRR adossés à des pôles d'enseignement supérieur. Ce retrait s'est expliqué par la volonté de l'Etat de transférer ces compétences et les crédits correspondant vers les collectivités territoriales. Cette décision a néanmoins été particulièrement critiquée, les collectivités déplorant des moyens insuffisants. A partir de 2016, ministère de la Culture s'est progressivement réengagé à travers un « plan conservatoires » conditionné à la mise en place d'une tarification sociale, un renouvellement des pratiques pédagogiques, une diversification de l'offre artistique et le développement de réseaux et partenariats.

Le budget d'Etat alloué aux conservatoires a été réabondé à hauteur d'environ 21 millions € en 2019 puis en 2020.

Cette séance sera également l'occasion d'aborder cette question du financement au regard des perspectives de développement, et éventuellement de réforme, de l'enseignement musical.

**L'association Conservatoires de France** réunit quelque 200 établissements. Depuis sa création en 1989, elle accompagne la mutation des établissements d'enseignement artistique (musique, danse, théâtre) et est une interlocutrice des pouvoirs publics.

**La communauté de communes Moret Seine et Loing (77)** a pour compétence la mise en réseau des écoles de musique de son territoire. Il s'agit d'un territoire rural qui compte trois écoles de musique à statut associatif.

## I PROPOSITION DE DÉROULÉ

**14h30-14h40** : Introduction de la séance par les élus référents de la commission.

**14h40-15h** : Intervention de Xavier-Romarc Saumon, Directeur du conservatoire de Versailles Grand Parc.

**15h-15h15h** : Intervention de Sandrine Vallée, Cheffe du service culture de la communauté de communes Moret Seine et Loing

**15h15-15h50** : Temps de questions aux intervenants suivi d'un temps d'échange entre les élus sur la situation de l'enseignement musical sur leurs territoires respectifs et les perspectives à court, moyen et long terme.

**15h50-16h** : Clôture de la séance par les élus référents de la commission.

## I QUELQUES CONSEILS DE BONNE UTILISATION

- Quelle que soit votre connexion (fibre ou wifi), positionnez-vous à proximité de la source.
- Pendant la réunion, assurez-vous qu'il n'y ait pas de connexions autour (ou peu). Pensez à désactiver les VPN quand il y en a (pare-feux...) et à fermer toutes les autres applications sur l'ordinateur (notamment celles utilisant du son : Skype...). Idéalement, débranchez temporairement les autres accès à internet (box de votre TV, objets connectés, etc.).
- Utilisez, de préférence, un casque et un micro externes à l'ordinateur (ou kit main libre) pour éviter les gênes en termes de son.